



Éditorial

Pouvoir d'achat, emplois, conditions de travail dans la fonction publique : ça suffit, changez le CAP !

On arguera que lorsqu'un gouvernement fraîchement remanié s'installe, il faut lui laisser le temps de mettre en oeuvre ses orientations. La «bienséance» sociale nous imposerait à nous, partenaires syndicaux de la fonction publique, de laisser le temps au temps et de mettre une sourdine aux revendications salariales, aux exigences relatives au budget et aux moyens de fonctionnement dans les services publics. Ce point de vue «soft» fait largement l'impasse sur le fait qu'à peine nommés, les ministres sont aussitôt confrontés au satisfecit patronal à propos de tel ou tel d'entre-eux, à la bronca pour d'autres... et surtout aux exigences renouvelées d'économies budgétaires, doublées bien souvent d'une demande d'exonération accrue et immédiate des cotisations sociales pour les entreprises. Ces acteurs impatientes, les lobbys savent très bien, eux, faire entendre leurs voix dans les médias. Les fonctionnaires et salariés du public devraient-ils quant à eux se contenter d'utiliser leur bulletin de vote ou de recourir à l'abstention lors d'échéances électorales politiques (municipales, européennes), pour dire leur mécontentement ? Doivent-ils continuer à attendre ?

Baisse du pouvoir d'achat et blocage des salaires : ça suffit comme ça !

Pour **SUD centrale**, comme pour sa fédération **Solidaires Finances** et **Solidaires Fonction publique** qui siège au Conseil supérieur de la fonction publique, il est impossible de laisser perdurer les ravages des budgets d'austérité successifs. Il est inconcevable de laisser le nouveau gouvernement s'installer dans les ministères sans dire le ras-le-bol des agents publics qui, partout et quel que soit leur secteur d'activités, subissent à la fois la réduction des moyens dans leurs services et la baisse de leurs ressources personnelles et familiales.

Suppressions d'emplois et dégradation des conditions de travail : STOP!

Dans les semaines qui suivent, la lettre de cadrage budgétaire triennal 2015-2017 va être envoyée dans les ministères, avec comme c'est le cas depuis 2008, des consignes de réduction des dépenses publiques, des ratios de suppressions d'emplois et d'économies sur la masse salariale. Compte tenu aussi de l'engagement en faveur du «Pacte de responsabilité» et des 50 mds € d'économies supplémentaires confirmés par le président de la République le 31 mai, nul doute que si nous ne disons rien avant que les décisions ne soient prises, une fois de plus, Bercy en général et son administration centrale ne seront pas jugés «prioritaires» et feront l'objet de coupes sombres. Or, nous connaissons tous et toutes les conséquences des suppressions d'emplois de gestionnaires en particulier sur l'activité des services et sur les conditions de travail qui ne cessent de se dégrader.

Ensemble, faisons entendre nos revendications !

Le 3 avril, toutes les fédérations de fonctionnaires CGT-CFDT-CFTC-UNSA-SOLIDAIRES (FO et CGC s'étant excusées) se sont rencontrées. Toutes ensemble, elles ont décidé de faire du 15 mai une journée de mobilisation unitaire pour dire **STOP !**

Le 15 mai 2014, ENSEMBLE, EXIGEONS UN CHANGEMENT DE CAP !

ENSEMBLE ET UNITAIREMENT, partout où c'est possible, PRÉPARONS LA MOBILISATION

Échos des luttes

20 mars

Forte mobilisation aux Douanes

Après le 21 novembre 2013, plus d'un agent des Douanes sur deux a été en grève le 20 mars.

Plusieurs milliers ont battu le pavé à Paris, Toulouse, Marseille..., jusque dans les DOM où des taux de mobilisations sans précédent ont été atteints.

L'unité totale des syndicats des Douanes a permis une telle envergure. Reçue à Bercy, l'intersyndicale maintient ses exigences contre le démantèlement des activités douanières de contrôle.

Après le 20 mars, l'action continue sous différentes formes. La manifestation des Douanes européennes le 17 mai, à Bruxelles est aussi un objectif.

Grève et manifestations à la DGFIP

Le 20 mars, à l'appel de Solidaires, CGT, FO et CFDT Finances publiques, 30% de grévistes ont été comptabilisés à la DGFIP.

La manifestation parisienne a rassemblé quelques milliers d'agents déjà mobilisés depuis des semaines au niveau local.

Dans les régions, les agents DGFIP ont été nombreux à dire leur ras-le-bol et à dénoncer l'aggravation de leurs conditions de travail.

Quatre ans de baisse de pouvoir d'achat...

◆ Depuis les ravages économiques et financiers découlant de la crise dite des «subprimes» de 2008, les politiques économiques conduites par les différents gouvernements, de droite comme de gauche, ont toutes été placées sous les thèmes de la résorption de la dette publique, de la diminution des dépenses publiques et in fine de l'austérité, présentée comme inévitable.

◆ Pour tenter de faire «passer cette purge», on culpabilise les salariés, les chômeurs, les retraités... On présente les déficits publics comme l'effet d'une trop grande générosité de l'État et de ses solidarités.

◆ Or, les déficits publics sont dus à la diminution organisée des recettes et non à une quelconque envolée des dépenses publiques qui, depuis 20 ans, sont restées stables en proportion de la richesse créée. D'autre part, rappelons que depuis des décennies, l'État compense à plus de 90% les allègements de cotisations¹.

¹ cf. « Nos finances publiques » - Solidaires finances publiques. Editions Syllepse Mars 2014.

Effets ravageurs dans la fonction publique Cela suffit !

Résultat dans la fonction publique : baisse des effectifs, baisse des moyens de fonctionnement et pour les agents baisse continue du pouvoir d'achat qui se caractérise par l'absence d'augmentation de salaire, le gel du point d'indice et l'augmentation de la contribution retraite.

◆ Blocage du point d'indice

Le point d'indice est bloqué depuis juin 2010.

En calculant le différentiel entre sa valeur et le taux d'inflation cela entraîne une perte de :

- **moins 69 € mensuels** pour un adjoint administratif de 2ème classe au 11ème échelon ;

- **moins 94 € mensuels** pour un secrétaire administratif de classe normale au 13ème échelon ;

- **moins 127 € mensuels** pour un attaché au 12ème échelon.

◆ Augmentation de la contribution retraite

Depuis le 1er janvier 2011, il y a une augmentation de la contribution retraite, qui s'étalera jusqu'à 2020. Elle a entraîné une perte au 1er janvier 2014 :

- **moins 21 € mensuels** pour un adjoint administratif de 2ème classe au 11ème échelon ;

- **moins 29 € mensuels** pour un secrétaire administratif de classe normale au 13ème échelon ;

- **moins 39 € mensuels** pour un attaché au 12ème échelon.

**Début avril 2014,
Déjà une annonce
inacceptable !**

D'après les dernières informations, le nouveau gouvernement envisagerait de maintenir le gel du point d'indice jusqu'en 2016 !

A ces pertes de pouvoir d'achat spécifique aux agents de la fonction publique, il faut ajouter le train de hausse des tarifs à compter du 1er janvier 2014 :

- transports + 3%, énergie + 2%, hausse du taux de la TVA...

Ceci, sans parler du coût du logement, de la baisse des remboursements des soins médicaux, de la nécessité de plus en plus courante d'aider les ascendants dont le montant des retraites ne leur permet plus d'avoir une autonomie financière suffisante, tout comme les descendants dont les études sont de plus en plus longues et onéreuses ou qui rencontrent trop souvent des difficultés à trouver un emploi qualifié et stable.

La baisse du pouvoir d'achat est le résultat du dogme de l'austérité qui n'a jamais donné le moindre résultat. En cette période où la «performance», concept issu du secteur de l'entreprise devenu à la mode et qui est désormais appliquée à la puissance publique, il serait temps de mesurer la «performance» effective de la politique d'austérité imposée aux populations européennes.

Hélas, la logique réaffirmée du Pacte de responsabilité s'inscrit dans la continuité de cette politique d'austérité. Pour **SUD centrale Solidaires**, il est urgent de sortir de cette impasse. Un des moyens d'y parvenir est :

Augmentation immédiate du point d'indice

Fonctions Support : «brouillage» sur toute la ligne

Les ministres ont lancé le projet ministériel de «**mutualisation des fonctions support**» par une note du 29 octobre 2013. Depuis, plusieurs réunions ont eu lieu, insatisfaisantes quant aux documents fournis.

Dialogue social sans contenu

Le groupe de travail du 13 mars consacré à la fonction «**Ressources humaines**» a illustré la façon dont l'administration envisageait le dialogue social.

Sur l'ensemble des documents, un certain nombre de mesures sont déjà effectives telle que «*la déconcentration des crédits de santé et sécurité au travail par les plates-formes Chorus*».

La mesure 1 : «*Élaborer un schéma-type de répartition des tâches en matière de RH entre le SG et les directions métiers*» n'a fait l'objet d'aucun document. Or, à elle seule, elle concerne potentiellement les 5200 ETP de Bercy dédiés à cette fonction.

La mesure 3 : «*Mutualisation et organisation des concours avec pour objectif la création d'un seul service prestataire par la fusion des plate-formes de Lille et Tourcoing*», n'a fait l'objet d'aucun document.

Pour **la mesure 6** : «*Confier aux services de la DGFIP le support des délégations à l'action sociale...*», le document contient un état des lieux, les effectifs globaux et la cible à atteindre : reloger

32 délégations/101 encore installées dans du locatif privé et qui devront être relogées dans des locaux de la DGFIP. Or, nous n'avons eu ni la liste de ces délégations, ni les sites occupés, ni le nombre d'agents, ni les échéanciers de transfert et rien sur les conditions à remplir lors des déménagements.

Le groupe de travail sur la fonction «**Systèmes d'information**» a été reporté. Là encore, les documents démontrent que l'administration persiste dans le «brouillage» : docs sans consistance, aucune scénario concret de mise en oeuvre, aucune étude d'impact...

Pour **SUD centrale Solidaires**, il est hors de question d'accepter cette politique de non concertation.

ONP : de qui se moque-t-on ?

◆ Le 7 avril, l'annonce orale (donc non écrite) de suspension du raccordement au SI Paye décidée par le gouvernement d'alors a été faite aux organisations syndicales ministérielles et centrales de Bercy ◆ Le Système d'information Paye est ce chantier titanique de versement de la rémunération de 2500 000 agents publics par un seul organisme interministériel, l'Office national de Paye (ONP) ◆ Ce Service à compétence nationale (SCN), créé en 2008 dans le cadre de la RGPP, a entraîné dans son sillage -et pour atteindre l'objectif assigné à ses missions- la mise en place d'un schéma organisationnel de gestion administrative et de paye, via les CSRH et le déploiement des SIRH (systèmes d'information des Ressources Humaines) et de SIRHIUS, SIRH ministériel unique pour Bercy ◆ Depuis, aucune information officielle n'a été transmise ◆ Les 500 agents concernés par ce projet et impactés par l'annonce de suspension du «cœur du réacteur», SI Paye, attendent toujours la mise en place d'un Comité de suivi ministériel, en présence de toutes les directions, afin de gérer au mieux la situation ◆

Un système désintégré mais pas abandonné

Malgré la logique d'ensemble du projet, le gouvernement et Bercy n'ont pas renoncé à l'ambition d'une gouvernance interministérielle de la gestion administrative et de la paie des fonctionnaires d'État. De fait, malgré la suspension de la partie principale, la bascule de la paie dans l'ONP, via le SI Paye, ils ont décidé de maintenir le développement des SIRH. SIRHIUS n'est donc pas remis en cause et sera renforcé. Les applications PAY et ETR de la DGFIP qui devaient être abandonnées progressivement au profit du SI paye doivent être réactualisées (des audits sont nécessaires). La «floraison hybride» des CSRH est confirmée.

Au lieu de faire un aveu d'échec, les décideurs politiques et administratifs maintiennent l'illusion d'un système intégré et cohérent sous prétexte de «réorientation des missions de l'ONP».

Cette réorientation leur permettra en particulier d'exercer un rôle de gendarme budgétaire et de contrôle de la masse salariale.



Créée en 2009 au temps de la RGPP par la fusion de 3 directions (Entreprises, Artisanat et Tourisme), la DGCIS a, en 2012, été placée sous l'égide du ministère du Redressement productif. A travers l'élaboration d'un projet stratégique, son nouveau directeur général a souhaité la «relooker» et la repeindre en MAP.

Les responsabilités du fiasco

Le fiasco ne peut être imputé ni aux équipes ni aux agents de l'ONP (205 personnes dont 112 agents sous contrat : 104 CDD et 8 CDI et 93 fonctionnaires) ou aux 40 agents de l'ESI Rennes dédiés au SI Paye. De plus, les organisations syndicales avaient tiré la sonnette d'alarme et signalé les dysfonctionnements et la souffrance au travail croissante. Au delà de la complexité du projet, **une partie des responsabilités sont notamment à imputer au transfert du pilotage aux prestataires privés n'ayant pas la connaissance métier.** D'ailleurs, quiconque se rend à l'ONP ne peut qu'être impressionné par le nombre de salariés des sous-traitants. On s'aperçoit très vite que ceux-ci sont aussi, voire plus nombreux, que les agents publics¹.

Sur la base des documents fournis par l'administration dans les années précédentes, **Solidaires Finances a estimé ce coût à 1 milliard d'euros**, sans compter les éventuelles pénalités de retard ou de suspension. Qui va payer ?

La transparence exige que le rapport Marzin ayant précédé la décision de suspension du SI Paye soit rendu public et soit débattu.

Les agents attendent des actes !

Lors de l'unique réunion d'information du 7 mars, les syndicats ont exigé la **mise en place immédiate d'un Comité de suivi**, afin de ne pas laisser les agents seuls face à leur situation professionnelle, à fortiori si leurs activités doivent cesser et leurs compétences disparaître, leur imposant un reclassement ou une mobilité concertée.

L'administration s'est engagée à identifier dans les meilleurs délais les activités restantes et les compétences nécessaires ainsi que les moyens en personnel. Cela fait un mois ! De qui se moque-t-on ? Des agents, abandonnés à eux-mêmes et à une gestion individuelle. Des organisations syndicales, car l'administration les empêche de jouer leur rôle, celui de la CONCERTATION et de la préservation des DROITS !

1. Cf. 288 salariés in «Contact» (CGT centrale)

Ensemble, exigeons le respect individuel et collectif.

La DGCIS se transforme encore

Huit mois de gestation en séminaires et ateliers pour «accoucher» de fondamentaux identitaires. Destinés à faire partager un «socle fédérateur», ceux-ci : «Notre raison d'être», «Notre ambition», «Notre signature identitaire» se traduisent par un projet de réorganisation, la mise en place de «nouveaux modes de fonctionnement» et une volonté de «mobiliser l'énergie de la direction, non seulement collectivement mais aussi à travers l'implication de chacune et chacun»...

Résultat de ce verbiage et de cette «novlangue» : trois services sectoriels (Industrie, Économie numérique, Tourisme-commerce-artisanat

et services) et deux services transversaux (Compétitivité-innovation-développement des entreprises, Action territoriale européenne et internationale) seront mis en place. Sont aussi à prévoir, hélas, des réaffectations dans les divers services, des modifications de postes et des déménagements...

Hormis une concertation locale, depuis deux mois, les agents sont seuls face à leur hiérarchie. **La concertation avec les élus du personnel est, de fait, exclue de la démarche dite stratégique...**

SUD Centrale Solidaires ne peut pas s'en satisfaire.

Pas assez de promotions au titre de 2014

Deux réunions ministérielles ont été programmées en janvier et février sur les ratios promotions/promouvables au titre de l'année 2014. Celles-ci, placées comme l'année dernière sous le signe de la baisse des ratios, n'ont pas abouti.

Malgré les exigences formulées par les organisations syndicales de ne pas réitérer les retards de signature des textes d'application, comme en 2012 et 2013, avec la désorganisation dans la gestion du calendrier des Commissions administratives paritaires qui s'en est suivie, les ministres ont fait «3 petits tours» et s'en sont parfois allés vers d'autres portefeuilles ou horizons, imposant aux nouveaux ministres du gouvernement Valls, de reprendre le dossier «Promotions» dans les ministères économique et financier en version accélérée...

Craignant que les «nouveaux» n'aillent trop vite en besogne et ne tranchent à minima du fait des contraintes budgétaires, **avec notre fédération Solidaires Finances, nous continuons d'exiger des ratios de promus/promouvables à hauteur des besoins de reconnaissance des agents.**

Nous ne nous satisfaisons pas des dernières propositions pour les promotions au choix, sachant en outre qu'on ignore encore tout des ratios pour les plans ministériels de qualification (à titre d'exemples):

- 33 promotions seulement pour 139 promouvables pour le passage de C en B administratif (58 agents promus en 2013), tandis que 25 adjoints techniques principaux de 1ère classe sur 73 seulement le seront en 2014/28 en 2013 (nous refusons d'entériner les différences de traitement entre corps plus féminisés et corps techniques) ;
- 76 promotions proposées pour 763 promouvables de B2 au B3 administratif (de SA classe Sup à SACE) ;
- 46 promotions proposées pour 573 SACE promouvables en Attachés en 2014 (soit 8% du corps).

Calendrier prévisionnel des CAP de Promotion 2014

Catégorie A

Ingénieur économiste de la construction (IEC)
Ingénieur mécanicien électricien (IME)
B en A
Attaché principal
Attaché (GRAF promotion au choix 2013)
Prote + prote principal
Traducteur principal de 2ème classe

Pas de promotions
jeudi 19 juin
jeudi 5 juin
novembre
mardi 29 avril
mardi 24 juin
mardi 17 juin

Catégorie B

C en B (SACN)
B2 (SACS)
B3 (SACE)
Correcteur principal de l'IN
Ingénieur Adjoint (ouvrier + SI + Auto)
Assistant principal de Service Social
Dessinateur projeteur (de 1ère classe et en chef)
Technicien de laboratoire des EM

jeudi 3 juillet
jeudi 20 mai
mardi 27 mai
Pas de promotions
jeudi 26 juin
vendredi 27 juin
mardi 17 juin
jeudi 26 juin

Catégorie C

Adjoint administratif de 1ère classe (AA1) Echelle 4
AAP2 - Echelle 5
AAP1 - Echelle 6
Adjoint technique principal de 1ère classe Echelle 6
Adjoint technique principal de 2ème classe Echelle 5
Adjoint technique de 1ère classe Echelle 4
Chef de Service Intérieur 1ère et 2ème catégorie (SI et Automobile)
Agent Principal des Services Techniques de 1ère et 2ème catégorie

jeudi 22 mai
jeudi 22 mai
jeudi 22 mai
jeudi 15 mai
jeudi 15 mai
jeudi 15 mai
12 juin
12 juin

Bulletin de Contact

Je souhaite prendre contact :

Nom
Prénom
Grade/échelon.....
Service/site

Bulletin d'Adhésion

Je souhaite adhérer :

Nom
Prénom
Grade/échelon.....
Service/site